

La Seine-Maritime encadre son RSA

19 OCTOBRE 2016 LAISSER UN COMMENTAIRE



« Pour un Juste Droit », le Département de Seine-Maritime présidé par Pascal Martin (UDI) a indiqué avoir entrepris depuis le mois d'avril une chasse aux fraudeurs du Revenu de Solidarité Active (RSA). Parallèlement la collectivité entend favoriser l'accès au RSA aux personnes qui par manque d'information n'en font pas la demande. Selon le Département près de 45% des bénéficiaires du RSA ne remplissent pas leurs obligations comme formaliser un projet d'insertion via un Contrat d'Engagement Réciproque. Depuis avril, 2.560 personnes ont été ainsi « remobilisées ». Sept « suspicions » de fraudes ont été détectées tandis que 310 allocataires ont fait l'objet d'une suspension partielle ou totale de l'allocation. Sur la lutte contre le non-recours, la collectivité souhaite notamment créer des liens entre ses services et les Maisons de Services en milieu rural. Plus de 30% des personnes pouvant bénéficier du RSA n'y auraient pas recours.

Le RSA est la première allocation versée par le Département en termes de montant. En 2015, son coût pour la collectivité était de 221 M€. Depuis 2010, la progression annuelle moyenne est de +8,11%. Fin 2015, la Seine-Maritime comptait 47.748 allocataires du RSA.

Agence Normande d'Information